

911RLN

SAS à capital variable
RCS de BORDEAUX N° 878.309.657
14 cours de l'Intendance
33000 BORDEAUX

Certifié conforme à l'original

Le 1^{er} mars 2025, la collectivité des actionnaires de la société s'est réunie en assemblée générale sur convocation faite conformément aux dispositions des statuts.

Le présent procès-verbal comporte :

- Le résultat de chaque vote ;
- Le texte de chaque délibération.

Il est constaté que les associés votant totalisent un nombre de voix suffisant pour que les questions figurant à l'ordre du jour puissent être votés.

Rappel de l'ordre du jour

- Modification de la Raison sociale de la société ;
- Nomination d'un Directeur Général ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Première résolution

L'assemblée décide de nommer Régis NICOT, Président de la société, en qualité de Président de séance.

Cette résolution est adoptée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer, à compter de ce jour, la raison sociale de la société en « 911RLN ».

Comme conséquence de la décision prise sous cette résolution précédente, l'assemblée décide de modifier, de la manière suivante, l'article 2 des statuts :

ARTICLE 2 DENOMINATION. Le premier alinéa de cet article est annulé dans sa forme primitive et sera désormais libellé comme suit :

La dénomination de la société est « 911RLN ».

Le reste de l'article demeure sans changement.

Cette résolution est adoptée.

Troisième résolution

L'assemblée décide que la société utilisera comme Nom commercial « BURDI ».

Cette résolution est adoptée.

Quatrième résolution

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications prescrites par la loi, et plus généralement pour accomplir toutes les formalités nécessaires en vue de l'application des résolutions précédentes.

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés présents.

Les associés présents
(Nom et prénom de chacun)

NICOT WAS



Le président de l'assemblée

ALBERT REGIS

